

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	6 (1918)
Heft:	64
Artikel:	L'"affaire" de la maternité à Neuchâtel
Autor:	E.Gd. / Porret, Emma
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-253567

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'« affaire » de la Maternité à Neuchâtel

Nos lecteurs ont eu connaissance sans doute par la presse quotidienne d'une douloureuse affaire qui a dernièrement eu lieu à Neuchâtel. Rappelons brièvement les faits, dans leur sobriété beaucoup plus frappante que les guirlandes mélodramatiques dont certains journaux ont cru devoir les entourer.

Une pensionnaire de la Maternité de Neuchâtel, fille non mariée, avait commis dans cet établissement plusieurs petits délits, entre autres volé à ses compagnes des vêtements, des ciseaux et de l'argent. Pas une bien grosse somme, 5 fr. au plus, mais d'autre part, le fait qu'elle avait reçu à l'occasion de Noël une layette pour le bébé attendu supprime l'excuse de la détresse matérielle. Plainte fut portée, et le docteur, croyant que l'accouchement ne se produirait pas avant une quinzaine, autorisa son transfert à la prison, stipulant que, dès les premières douleurs, elle devait être ramenée à la Maternité. Autorisation fâcheuse à notre avis, et qui dénote un vice d'organisation : des cas analogues ne devant hélas pas être absolument rares, n'existe-t-il pas à la Maternité des chambres d'isolement où l'on aurait pu installer la malheureuse fille, l'empêchant ainsi de nuire à ses compagnes tout en la laissant sous surveillance médicale ? Ou tout au moins, n'y a-t-il donc pas dans la prison neuchâteloise, qui porte le nom évocateur de si tragiques souvenirs de Conciergerie, une infirmerie où installer les détenus malades ? Singulières révélations sur le régime pénitentier qu'apporte cette triste histoire !¹

La prévenue fut incarcérée le 1^{er} janvier, de compagnie avec une jeune fille de 20 ans. Dans la soirée du 2 janvier, elle sentit les premières douleurs et appela le geôlier, un homme !! Celui-ci, ne croyant pas sur la foi des indications médicales que l'accouchement fût si proche, ne fit rien. Alors, dans cette nuit froide, seule, sans personne qu'une fillette terrorisée pour l'assister, dans une cellule dont la sonnette ne marchait pas, la malheureuse mit au monde son enfant, après une agonie de souffrances dans le détail desquelles on nous dispensera d'entrer. Ce ne fut que le lendemain matin que le concierge, venant apporter le déjeuner, la trouva, et que vers 10 heures une automobile l'emportait à la Maternité...

On comprend l'indignation et l'émotion qui a secoué le public neuchâtelois en apprenant ces faits. Les groupements féministes comme les individualités particulières ont agi. M^{me} T. Combe a écrit une brochure ; une assemblée de protestation a eu lieu où a notamment pris la parole M^{me} R. Rigaud ; des lettres ont été envoyées à la presse de divers côtés, entre autres par le Groupe des femmes socialistes de Lausanne, par le Groupe suffragiste de Sonvilier, par l'Union Féministe de Neuchâtel... C'est cette dernière que nous reproduisons ci-après, non seulement à cause de son ton plus modéré et qui par conséquent se fera mieux entendre, mais aussi parce qu'elle nous paraît entre toutes poser la question sous son véritable jour, et voyant plus haut que les personnalités mises en cause par les autres, remonter aux sources du mal, aux lacunes et aux vices de l'organisation pénale dans le canton de Neuchâtel. C'est dans ce domaine en effet qu'une réforme est urgente, et toutes les femmes de cœur doivent s'unir pour la réclamer.

Mais, si l'on veut notre pensée entière, cette réforme aurait été accomplie depuis longtemps, et pareil drame douloureux ne

¹ La Maternité neuchâteloise étant une institution privée, ne pourrait-on tout au moins prévoir dans un hôpital d'Etat des chambres réservées à des cas comme celui-ci ?

se serait pas déroulé si les femmes avaient le droit de parler haut et net à propos de questions les intéressant aussi directement que celles-là.

E. GD.

* * *

Neuchâtel, le 7 janvier 1918.

Monsieur le rédacteur,

Bon nombre de vos lecteurs auront lu, ces derniers jours, les articles consacrés par la *Sentinelle* à ce qu'elle a appelé « l'affaire de la Maternité et de la Conciergerie ». Ils s'étonneraient à juste titre qu'il ne se fût trouvé aucune femme pour en vérifier l'exactitude. Et, en effet, sur l'initiative de M^{me} T. Combe, une enquête minutieuse a été faite, au nom de trois groupes suffragistes du canton. De cette enquête, il ressort que les faits avancés ne sont que trop vrais ; et qu'une femme, transportée le 1^{er} janvier de la Maternité à la Conciergerie, a mis au monde un enfant, dans la nuit du 2 au 3, — sans lumière, sans secours, dans une cellule dont la sonnette d'appel ne fonctionnait pas, en un mot, dans des conditions qui mettaient en danger sa vie et celle de l'enfant ; tout cela pour avoir volé 5 francs et quelques pièces de vêtements.

La moralité de la mère est hors de cause. Quelle qu'elle soit, elle n'avait pas mérité d'être exposée à la mort, moins encore l'enfant, dont la vie aussi était en jeu.

Les responsabilités personnelles, nous nous abstiendrons de les examiner. Ce que chacun reconnaîtra, c'est que l'on touche ici du doigt un défaut d'organisation dont la révélation surprend, et auquel il importe de porter au plus tôt un remède fort simple. L'hôpital dit : « Nous ne pouvons garder les délinquants. » — La prison répond : « Nous ne pouvons soigner les malades. » Or, ne faut-il pas que les délinquants malades soient surveillés et soignés ? Que l'on organise une infirmerie à la prison ou que l'on organise des chambres fermes à l'hôpital, ainsi que cela se pratique à Lausanne, et, sans doute partout, et nous n'aurons plus à craindre le retour de faits aussi douloureux.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, mes salutations distinguées.

EMMA PORRET,
Présidente de l'Union Féministe pour le Suffrage.

LETTER DE HOLLANDE

La révision de notre Constitution a enfin été acceptée presque à l'unanimité et promulguée solennellement le 12 décembre. Nous avons donc obtenu le suffrage passif et la possibilité du suffrage actif. Du train dont les idées marchent, cette dernière étape ne sera pas longue à franchir.

En premier lieu, notre *Bond* tâche de découvrir et de mettre en évidence des femmes d'une vraie valeur, afin de pouvoir les recommander en toute confiance à nos différents partis politiques. Surtout comme conseillères municipales, ce qui semble beaucoup plus facile à réaliser et ce qui formera en outre un excellent apprentissage pour nos futures députées.

Il s'agit de prouver dès le début que l'influence personnelle d'une femme de tête et de cœur est un élément nouveau et point à dédaigner dans nos milieux dirigeants.

L'attitude masculine a été absolument courtoise, surtout vis-à-vis des féministes modérées. Plusieurs d'entre nous ont déjà été nommées sans peine dans les comités politiques et notre ex-présidente, M^{me} Boissovain-Pynappel, a même été invitée à se mettre sur la liste des candidats comme députée pour les prochaines élections, ainsi que quelques autres féministes en vue. A son grand regret, ainsi qu'à celui de nos membres (car nous sommes persuadées qu'elle avait toute chance pour être nommée) elle s'est vue forcée de refuser : étant mère de dix enfants, il lui a semblé impossible de concilier ces deux tâches. Son refus, motivé d'une façon extrêmement sympathique dans un interview qui a fait le tour de nos grands journaux, a plus fait pour gagner les cœurs à un féminisme bien compris que vingt discours.

Notre *Bond* ne s'allie à aucune fraction politique, mais tâche